

NOTE D'INFORMATION

Aux organismes financés en vertu du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration

DATE : 24 mars 2022

OBJET : **Précisions sur les mesures d'accueil qui seront mises en place pour les personnes ressortissantes ukrainiennes**

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration offrira à l'ensemble des personnes ressortissantes ukrainiennes qui viendront s'installer au Québec des services d'intégration adaptés à leurs besoins, et ce partout au Québec. En mars, le gouvernement fédéral a créé l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU). Cette mesure permet aux ressortissants de venir plus rapidement au Canada et d'obtenir un permis de séjour d'une durée de trois ans. L'AVUCU vise les ressortissants ukrainiens et les membres de leur unité familiale touchés par la situation en Ukraine. Un permis de travail ouvert pourra aussi être demandé dès l'étranger et être délivré aux visiteurs, travailleurs et étudiants ukrainiens.

Mobilisé pour venir en aide aux personnes ukrainiennes, le Québec a aussi élaboré des mesures d'accueil pour qu'elles soient prises en charge dès l'arrivée à l'aéroport de Montréal. Le Ministère y mettra en place un kiosque d'accueil destiné à informer, exceptionnellement dans leur langue, les ressortissants ukrainiens sur les services gouvernementaux disponibles et à accompagner les personnes qui pourraient avoir besoin d'un hébergement temporaire à leur arrivée. Le Centre social d'aide aux immigrants (CSAI) et les services d'accueil de l'aéroport du Ministère assureront la coordination du kiosque. Le CSAI assurera aussi une présence dans le site d'hébergement temporaire.

Après l'hébergement temporaire, si les personnes sont titulaires d'un permis de travail, elles pourront bénéficier du service Accompagnement Québec et des services offerts par les organismes financés en vertu du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration. Pour les personnes qui n'ont que l'AVUCU, elles seront soutenues dans leurs premières démarches d'installation par des organismes désignés de Montréal et Québec. Le Centre d'appui aux communautés immigrantes (CACI) et le Centre des femmes de Montréal offriront des services de soutien à l'installation aux personnes se destinant à Montréal. À Québec, le Centre multiethnique de Québec offrira ces services.

Pour les autres organismes de Montréal qui recevraient des personnes titulaires de l'AVUCU, nous vous invitons à les référer vers les deux organismes désignés. Pour les organismes en région qui recevraient des personnes titulaires de l'AVUCU, les services que vous offrirez à ces personnes pourront être comptabilisés. Votre conseillère ou conseiller en immigration régionale vous indiquera comment procéder. Si le volume s'avérait important dans certaines régions, le Ministère pourrait éventuellement désigner d'autres organismes pour offrir des services d'installation.

D'autres organismes de Montréal pourraient aussi être désignés si le Québec recevait un nombre élevé de ressortissants ukrainiens.

Le gouvernement du Québec travaille aussi à définir un panier de services qui seraient offerts aux ressortissants ukrainiens qui arriveraient avec une AVUCU, avec ou sans permis de travail. En plus des services offerts par les organismes partenaires désignés, ces personnes pourraient être admissibles aux services suivants :

- L'hébergement temporaire ;
- L'aide à la recherche d'un logement permanent et soutien aux démarches d'installation ;
- L'aide financière de dernier recours ;
- L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire ;
- La couverture complète du régime d'assurance maladie du Québec qui donne accès aux services offerts par le réseau de la santé et des services sociaux ;
- Le crédit d'impôt pour frais de garde ;
- Les mesures et services d'emplois ;
- Les cours de français ;
- Les services d'intégration [Accompagnement Québec](#).

Pour plus d'information sur l'AVUCU mise en place par le gouvernement fédéral, visitez la page web suivante : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/mesures-ukraine/portail-demande-ukraine-avucu.html>

Afin de canaliser les manifestations de solidarité et les demandes d'information, le Ministère a mis en ligne une page Web avec les liens vers les ressources appropriées: <https://www.quebec.ca/immigration/accueil-ukrainiens>.

Une ligne téléphonique a également été mise en place pour répondre aux questions concernant les personnes touchées par la situation en Ukraine, les personnes peuvent appeler aux numéros suivants :

- Région de Montréal : 514 789-1866
- Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 833 556-1866
- De l'extérieur du Québec : + 15147891866

Le Ministère souhaite réitérer toute sa reconnaissance aux organismes communautaires toujours dévoués et engagés dans leur travail auprès des personnes immigrantes.